

Principes de collaboration

Préambule :

Les valeurs sous-tendant la philosophie d'action d'AD Conseil vont au-delà de simples principes et sont conçues pour structurer et guider nos interventions.

En complément de la charte de déontologie d'AD Conseil qui définit notre positionnement et notre posture, le présent règlement d'intervention établit les principes de collaboration avec nos clients :

Plus particulièrement, le présent règlement d'intervention vise à :

- Fixer un cadre d'intervention cohérent avec les valeurs que nous défendons,
- Préciser les modalités de collaboration avec nos clients pour soutenir la dynamique de co-construction,
- Clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour garantir un cadre d'intervention optimal pour la réussite des démarches menées,
- Se prémunir en amont contre tout écueil pouvant affecter le bon déroulement de la démarche.

Le présent document s'articule autour de cinq principes de collaboration qui sont une traduction opérationnelle de nos cinq valeurs.

1. Être utiles et concrets :

AD CONSEIL n'envisage la mise en œuvre de chantiers sur le champ de la qualité de vie au travail que s'ils débouchent sur des améliorations tangibles et durables.

Nous nous engageons à :	Le client s'engage à :
<ul style="list-style-type: none">• Vulgariser les concepts utilisés pour en assurer la pleine appropriation ;• Nous donner les moyens d'appréhender avec justesse le contexte, les spécificités et les marges de manœuvre de notre client ;• Favoriser le partage d'expériences issues d'interventions similaires ;• Co-construire avec le client des propositions opérationnelles et réalistes.	<ul style="list-style-type: none">• Etre transparent sur son contexte et ses contraintes pour assurer l'adéquation des actions proposées à sa réalité ;• Co-construire avec AD Conseil les propositions d'actions afin que celles-ci soient opérationnelles et réalistes ;• Intégrer et assumer le fait qu'il reste le décideur et le maître d'ouvrage de toute démarche d'amélioration.

2. Être impartiaux :

AD CONSEIL met en œuvre des démarches dans l'intérêt collectif et se tient à égale distance de l'ensemble des acteurs associés à une démarche.

Nous nous engageons à :	Le client s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une posture impartiale lors de nos interventions, en nous tenant à égale distance des parties prenantes de la démarche ; • Ne pas arbitrer mais proposer, au travers de notre expertise et de notre expérience, plusieurs alternatives pertinentes, en explicitant les avantages et les inconvénients de chaque alternative, afin d'arriver ensemble aux choix les plus adaptés. • Produire des avis factuels et argumentés où les perceptions subjectives, les faits avérés et nos avis sont bien différenciés ; • Réprimer toute tentative d'instrumentalisation de la démarche par l'une ou plusieurs des parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les arbitrages nécessaires ; • Veiller au respect de la démarche et soutenir notre posture d'impartialité ; • Réprimer toute tentative d'instrumentalisation de la démarche par l'une ou plusieurs des parties prenantes ; • Accepter les éléments issus de la démarche à leur juste valeur, dans un esprit constructif.

3. Favoriser l'autonomie :

Toutes nos démarches sont étudiées pour transmettre un savoir-faire durable aux acteurs accompagnés, car nous croyons que seule l'autonomie garantit des améliorations pérennes.

Nous nous engageons à :	Le client s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> • Nous centrer sur notre valeur ajoutée d'experts et passer le relais à notre client sur les champs de la démarche qu'il est en capacité de porter en autonomie ; • S'assurer de la capacité du client à s'approprier les compétences nécessaires pour pérenniser la démarche ; • Favoriser l'appropriation des concepts, méthodes et outils par les parties prenantes de la démarche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégager le temps et la latitude nécessaire aux acteurs internes pour le déploiement de la démarche ; • Veiller à la mobilisation des acteurs internes par la tenue d'un discours clair et réaliste sur la démarche.

4. Innover et s'améliorer :

Nos méthodes et nos outils sont bâtis de façon participative. Ils se nourrissent de nos démarches de recherche appliquée, fondées sur les derniers standards scientifiques.

Nous nous engageons à :	Le client s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> Garantir la méthodologie sous-tendant les outils et les méthodes d'intervention ; Nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue de nos méthodes pour assurer l'adéquation de celles-ci aux standards nationaux, internationaux et réglementaires. 	<p>Faire la part entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les temps dédiés à l'ingénierie et à la validation de la démarche où la discussion sur les méthodes employées est pertinente et souhaitée ; Les temps dédiés à la démarche proprement dite où les méthodes ne doivent pas être remises en question au risque de porter atteinte à la légitimité de nos intervenants et par là de porter préjudice à la démarche.

5. Être transparents et cohérents :

Avec nos clients, nous nous attachons à être clairs et transparents sur nos responsabilités réciproques, nos limites et nos engagements mutuels.

Nous nous engageons à :	Le client s'engage à :
Respecter le présent règlement d'intervention de la part de l'ensemble de l'équipe AD CONSEIL intervenant sur la démarche.	Respecter le présent règlement d'intervention de la part de l'ensemble des parties prenantes associées à la démarche.

Pour AD Conseil
Signataire :
Date :
Signature :

Pour (Raison sociale du client) :
Signataire(s) :
Date :
Signature :